

la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *McCully & Soy Ltd.*, de Truro (N.-É.) et si oui, à combien s'élève la subvention?

2. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *McCully & Soy Ltd.*?

3. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

4. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement par le ministère.

2. Les directeurs et administrateurs de la société *McCully & Soy Limited* étaient, le 31 octobre 1968, les personnes suivantes: James M. Soy, Président, 86, rue Main, Truro (N.-É.); Sidney D. McCully, Secrétaire-trésorier, Debert, Col. Co. (N.-É.); Manning McCully, Administrateur, Debert, Col. Co. (N.-É.); Bernard Soy, Administrateur, 287, Picton Road, Truro (N.-É.).

3. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents, soit directement ou par l'intermédiaire d'autres avois.

4. Sans objet.

LA SUBVENTION À LA TRANS-CANADA STEEL PRODUCTS LTD.

Question n° 1565—**M. Burton:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *Trans-Canada Steel Products Ltd.*, de Moose Jaw (Sask.) et si oui, à combien s'élève la subvention?

2. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *Trans-Canada Steel Products Ltd.*?

3. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

4. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement par le ministère.

2. Les directeurs et administrateurs de la société *Trans-Canada Steel Products Ltd.* étaient, le 31 décembre 1968, les personnes suivantes: J. E. Nant, Président, Moose Jaw

[M. Burton.]

(Saskatchewan); L. W. Paterson, Vice-président, Moose Jaw (Saskatchewan); E. K. Dokken, Secrétaire, Moose Jaw (Saskatchewan).

3. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents, soit directement ou par l'intermédiaire d'autres avois.

4. Sans objet.

LA SUBVENTION À LA NORTHWEST DESIGN & FABRICATION LTD.

Question n° 1567—**M. Burton:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *Northwest & Fabrication Ltd.*, de Winnipeg (Man.) *Fort MacLeod* (Alb.) et si oui, à combien s'élève la subvention?

2. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *Northwest Design & Fabrication Ltd.*?

3. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

4. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement par le ministère.

2. Les directeurs et administrateurs de la société *Northwest Design & Fabrication Limited* étaient, le 30 juin 1968, les personnes suivantes: D. S. Paterson, 131, Ridgedale, Winnipeg (Manitoba); J. N. Paterson, 1735, McGregor, Ft. William (Ontario); R. J. Turner, 409, Shatesbury, Winnipeg (Manitoba); J. E. Searle, 800 Crescent, Winnipeg (Manitoba); J. R. Fraser, 1215, Wellington Cres., Winnipeg (Manitoba).

3. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents, soit directement ou par l'intermédiaire d'autres avois.

4. Sans objet.

EXONÉRATION DE LA TAXE FÉDÉRALE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX UTILISÉS DANS LES SYSTÈMES DE TOUT-À-L'ÉGOUT, D'ÉCOULEMENT DES EAUX ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Question n° 1572—**M. Burton:**

1. Les matériaux utilisés dans les systèmes de tout-à-égout et d'écoulement des eaux sont-ils exonérés de la taxe de vente fédérale et, sur quoi la politique gouvernementale en la matière se fonde-t-elle?

2. Les matériaux utilisés dans le système de distribution de l'eau sont-ils exonérés de la taxe de vente fédérale et, sur quoi la ligne de conduite gouvernementale en la matière se fonde-t-elle?